

PRÉFECTURE DES LANDES

Cabinet du Préfet

Mont-de-Marsan, le

15 FEV. 2011

Service Interministériel de Défense
et de Protection Civile

Poste tél. n° 05.58.06.58.20

86

Le Préfet des Landes

à

Mesdames et Messieurs les maires des communes du littoral

Monsieur le Président du Syndicat Mixte
de Gestion des baignades landaises

En communication à :

- M. le Sous-Préfet de DAX
- Monsieur le Colonel, commandant le groupement
de gendarmerie des Landes

Objet : Réglementation de la pratique des activités nautiques sur le littoral

P.J : 1 modèle d'arrêté municipal type

1 tableau synthétique relatif aux différentes réglementations mobilisables

1 répertoire des personnes ressources

1 tableau d'aide à l'évaluation des structures d'enseignements contre rémunérations

Depuis plusieurs années le littoral landais est devenu un terrain privilégié pour la pratique des activités nautiques, plus particulièrement le surf et les disciplines qui lui sont associées.

Si ce développement constitue un atout touristique et économique indéniable pour le territoire, il convient toutefois de rester vigilant afin que l'afflux des pratiquants et l'accroissement régulier du nombre d'écoles, notamment en période estivale, ne génère pas des conflits d'usages en terme d'espace susceptibles à terme de nuire à la sécurité de tous.

.../...

Pour cela, il est nécessaire de définir un cadre réglementaire adapté au contexte local permettant de garantir la sécurité des usagers des plages ainsi que celle des pratiquants des activités nautiques tout en respectant les principes de liberté d'accès au littoral et de liberté d'exercice pour les exploitants d'écoles et les éducateurs sportifs.

Face à une réglementation souvent complexe, évolutive, émanant de plusieurs niveaux y compris celui de l'Union Européenne, vous avez souhaité une aide dans l'exercice quotidien de vos missions de police.

A cet effet, un groupe de travail associant les services de la Préfecture, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, l'association des maires des Landes, le syndicat mixte de gestion des baignades landaises et la fédération française de surf s'est constitué afin d'élaborer un modèle d'arrêté municipal type destiné à résoudre les difficultés auxquelles vous pouvez être confrontés face à l'augmentation constante du nombre d'écoles et de pratiquants sur les plages de vos communes.

Vous trouverez ce modèle d'arrêté joint en annexe de la présente circulaire, accompagné d'un tableau synthétisant les différentes réglementations applicables ainsi que d'une liste de personnes ressources au sein des services de l'Etat et parmi les partenaires qui ont contribué à ce travail.

Par ailleurs et afin de disposer d'outils objectifs permettant de sélectionner les écoles, un tableau d'évaluation des structures est également joint à cet envoi.

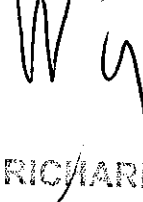
J'appelle votre attention sur le fait que ces documents constituent de simples outils d'aide à la décision et qu'ils ne doivent en aucun cas être considérés comme une base réglementaire qui s'imposerait à vous ou comme intangibles.

Il vous revient en effet de les adapter aux considérations locales propres à votre commune. De plus ils feront l'objet d'un bilan et d'une analyse en fin de saison 2011 et pourront bien entendu évoluer en fonction du retour d'expérience que nous effectuerons ensemble.

Enfin, je vous informe que le travail de transposition dans le droit français des directives européennes en matière d'enseignement des activités sportives, lancé au niveau national, devrait se traduire par la mise en place prochaine d'une épreuve d'aptitude pour certains enseignants de surf, ressortissants des pays de l'union européenne.

Je souhaite que les différents documents qui vous sont adressés contribuent à faciliter l'organisation de la saison estivale 2011 et vous assure que l'ensemble des services de l'Etat reste disponible pour vous apporter toutes réponses techniques ou réglementaires aux questions que vous seriez amenés à soulever sur le dispositif qui vous est proposé.

le Préfet,



Evenco RICHARD

Communes du littoral

Liste des maires

- **Monsieur le Maire de BISCARROSSE - 40600**
- **Monsieur le Maire de CAPBRETON - 40130**
- **Monsieur le Maire de LABENNE – 40530**
- **Monsieur le Maire de LIT-et-MIXE - 40170**
- **Monsieur le Maire de MESSANGES - 40660**
- **Monsieur le Maire de MIMIZAN - 40200**
- **Monsieur le Maire de MOLIETS-et-MAA - 40660**
- **Monsieur le Maire de ONDRES - 40440**
- **Monsieur le Maire de SAINT-JULIEN-en-BORN - 40170**
- **Monsieur le Maire de SEIGNOSSE - 40510**
- **Monsieur le Maire de SOORTS-HOSSEGOR - 40150**
- **Monsieur le Maire de SOUSTONS - 40140**
- **Monsieur le Maire de TARNOS - 40220**
- **Monsieur le Maire de VIELLE-SAINT-GIRONS - 40560**
- **Monsieur le Maire de VIEUX-BOUCAU - 40480**